

Ecole Doctorale Biologie - Santé

Directeur	Laurent BECK
Dir. Adj. Angers	Frank BOURY
Dir. Adj. Brest	Marc BLONDEL
Dir. Adj. ONIRIS	Bruno LE BIZEC
Dir. Adj. Rennes	Nathalie THERET

UNIVERSITE / BIOLOGIE
BRETAGNE / SANTE
LOIRE

Modalités du concours 2021

Rôles d'une Ecole Doctorale

- **Politique d'admission** des doctorants, fondée sur des critères explicites et publics (Règlement Intérieur : https://ed-bs.u-bretagneloire.fr/fr/4_documents-de-reference)
- **Organise une sélection pour l'attribution de financements (CDE)**
- Organise les **échanges scientifiques** entre doctorants et avec la communauté scientifique
- Propose aux doctorants des **activités de formation** (notamment éthique de la recherche et intégrité scientifique)
- Assure une démarche qualité de la formation en mettant notamment en place des **comités de suivi individuel (CSI)**
- Contribue à une **ouverture européenne et internationale**
- Formule un avis sur les **demandes de rattachement** d'unités ou d'équipes de recherche.

Contrat Doctoral d'Établissement (CDE)

- Décret d'application du 29/08/2016 qui **remplace notamment les contrats d'allocataire de recherche et de moniteur de l'enseignement supérieur**
- Le CDE fixe **les droits et devoirs** des Établissements d'inscription et d'accueil et les **droits et devoirs** des doctorants
- C'est un **contrat de travail** conforme au droit public avec un engagement financier sur 3 ans => **Thèse = expérience professionnelle**
- Le CDE fait apparaître un montant minimal d'allocation de 1779,80 €/mois brut (au 1^{er} janvier 2018)

Concours de l'ED ~36 CDE = 3,6 M€

Attribution d'un CDE : étapes et calendrier 2021

- *Dépôt d'un sujet de thèse sur le portail TEBL par un porteur (HDR) (fin 8 mars 2021)*
- *Examen des sujets par les gestionnaires (administratif) et le Comité de Sélection de Site (scientifique)*
- *Validation des sujets par la Commission Recherche de l'ED (29 mars 2021)*
- *Mise en ligne des sujets (1^{er} Avril 2021)*
- **Acte de candidature** sur les sujets (fin 4 juin 2021)
- **Cursus : évaluation des candidatures** par les gestionnaires (recevabilité administrative) et le CSS+ (=> **classement sur le cursus**)
- **Validation des candidatures** pour l'audition par la Commission Recherche de l'ED (**18 juin**) – **Envoi des convocations**
- **Audition : lundi 28/mardi 29 juin 2021** (=> **classement sur l'oral**)
- **Classement final** (cursus et oral) des candidats par ordre de mérite
- **Validation du classement final** par le Conseil de l'ED (**1 juillet 2021**)
- **Attribution du CDE** par les Etablissements

Cursus : évaluation des candidatures

(variable en fonction des sites. Exemple de Nantes)

Conditions nécessaires :

- Validation de la candidature par le directeur de thèse
- Dossier complet
- un porteur = un candidat ; Un candidat = un sujet ;

Examen des dossiers par les CSS+ et validation par la CR :

- Expérience en recherche
- Compétence en adéquation avec le sujet choisi
- Pièces complémentaires
- **Classement dans la promotion du M2**

Nombre de candidats auditionnés à l'oral : 2 fois plus que de CDE (variable en fonction des sites ; par ex. à Nantes : 12 + 0,5 CDE => 26 candidats auditionnés)

Organisation de l'audition

- Le concours de l'ED est organisé sur les 4 sites géographiques de l'ED, le même jour, avec des règles communes
- Les 4 jurys sont composés chacun de 8 chercheurs/enseignants-chercheurs
- Parmi les 8 jurés, 4 sont extérieurs au site géographique, 4 sont locaux
- Tous les jurés ont signé une charte de déontologie
- Le jury est modéré (Dir ou DirAdj de l'ED)
- Les règles précises concernant la composition des jurys et le déroulé de l'audition sont accessibles sur le site de l'ED ou TEBL : https://ed-bs.doctorat-bretagneloire.fr/sites/default/files/u46/procedure_depots_de_sujets_et_candidatures.pdf

Modalités pratiques

Modalités pratiques (communes chaque année)

- **Lieu** : sur site, salle et heure communiquées lors de la convocation officielle par mail
- **Durée entretien** : 25 minutes. À huis clos
- **Présentation** : 10 minutes précisément. Il est demandé de se présenter et d'exposer son sujet et stage de M2 (env 3-4 min), puis d'exposer son projet de recherche (env 5-6 min)
- **Discussion-questions** : 15 minutes précisément, modérées par un modérateur
- **Visioconférence** : possible, à la condition de se signaler et de réaliser un test technique en amont. En cas de dysfonctionnement technique le jour de l'audition, l'ED ne pourra en être tenue responsable.
- **Langue** : français ou anglais
- **Support** : ppt/pptx (Mac ou PC) **ET** pdf (si souci avec ppt/pptx)

Modalités pratiques (spécifiques à 2021)

- **Covid-19 - gestes barrières** : obligation absolue de les respecter – disqualification dans le cas contraire (cf diapositive 8)

Covid-19 - Gestes barrières

- **Jury** : les jurés locaux sont présents (sauf souhait personnel contraire), les jurés extérieurs sont présents ou en visioconférence
- Les candidats sont convoqués au niveau de la salle d'audition à **une heure précise**, qu'ils sont tenus de respecter. Il leur est interdit d'être présent AVANT cette heure. Si le candidat est en avance il a obligation d'attendre à l'extérieur du bâtiment.
- **Le port du masque** est obligatoire jusqu'à l'entrée dans la salle d'audition. Il pourra être retiré sur proposition du modérateur si/quand les conditions seront réunies. Le candidat peut choisir de le conserver.
- Le candidat aura à sa disposition un ordinateur (qu'il ne touchera pas) commandé par un **pointeur** mis à disposition
- Le déroulé des auditions a été modifié de sorte que **les candidats ne se croisent pas** (arrivée et départ décalés de 5 minutes)
- **Le non-respect des gestes barrières entraine l'annulation immédiate de la candidature**

Evaluation par le jury de l'audition

Nature de l'enjeu

- La candidature porte sur un **contrat de travail de 3 ans** pour lequel le doctorant se verra confier des travaux dont l'importance pour les équipes de recherche est fondamentale
- Les candidats sont donc évalués sur cette base : **c'est un entretien d'embauche**, débouchant sur 3 ans de salaire et un engagement de confiance.

Critères évalués lors de l'audition

Les jurés ont pour consigne d'évaluer les points suivants :

1- **L'expérience en recherche et de la recherche**, particulièrement :


- la motivation (curiosité scientifique, richesse de la formation...)
- l'adéquation du profil technique du candidat avec les compétences disciplinaires et techniques requises pour le sujet

2- **L'aptitude à analyser et à conduire le sujet choisi**, particulièrement :

- la capacité à justifier le choix du projet et à conduire sa propre auto-évaluation
- la compréhension du sujet, de la démarche proposée et des difficultés possibles

3- **Ses capacités pédagogiques** permettant d'exposer très clairement son sujet et de le défendre.

Il sera aussi demandé au candidat quelle vision il a de son projet professionnel.

 Cette audition n'est pas un oral de M2. Son but est d'évaluer les capacités (scientifiques, humaines, pédagogiques), les motivations et l'adéquation au projet proposé du candidat, dans le but d'un recrutement. L'audition compte pour 60% de la note finale, le cursus du candidat étant pris en compte pour 40%.

Calcul du classement final

Cursus

- Le cursus est évalué sur la base du **classement dans la promotion du M2**.
- Exemple : un étudiant reçu 9^{ème} sur 54 en M2 (percentile = 0,169) est classé en meilleure position qu'un étudiant reçu 12^{ème} sur 32 en M2 (percentile = 0,380)
- Tous les étudiants sont classés selon ce calcul, de 1 à xx, et les 26 premiers sont convoqués à l'audition.

Audition

- **Chaque juré évalue indépendamment** chaque candidat, puis établit son propre classement des 26 candidats
- A la fin des auditions, et en présence des membres du jury, les classements de tous les jurés sont compilés et un classement général par ordre de mérite est établi (de 1 à 26)

Calcul final

- Cursus : percentile de cursus pondéré à 40% dans la note finale
- Audition : calcul du percentile pour chaque étudiant selon le classement (1/26 à 26/26), pondération à 60% dans la note finale
- Exemple A - candidat classé 10^{ème}/52 au cursus, 10^{ème} à l'oral : $[10/52 \times 0,4] + [10/26 \times 0,6] = 0,307$
- Exemple B - candidat classé 1^{er}/52 au cursus, 20^{ème} à l'oral : $[1/52 \times 0,4] + [20/26 \times 0,6] = 0,469$
- A mieux classé que B

Questions ?

Si vous avez des questions, contactez en premier lieu votre gestionnaire de site.
Si elle ne peut pas répondre, elle relayera votre question à Xavier Le Goff ou moi-même

Gestionnaires

Nantes (direction) / ONIRIS

Hélène TOURIGNY - Tél : 02 40 41 11 19 - mail : ed-bs@doctorat-bretagneloire.fr

Angers

Nicole LOTODÉ - Tél : 02 41 96 22 54 - mail : ed-bs.angers@doctorat-bretagneloire.fr

Brest

Michèle KERLEROUX - Tél : 02 98 01 70 32 - mail : ed-bs.brest@doctorat-bretagneloire.fr

Rennes

Badia M'SSASSI - Tél : 02 23 23 50 19 - mail : ed-bs.rennes@doctorat-bretagneloire.fr

Responsable de la Commission Recherche

Xavier Le GOFF - mail : xavier.le-goff@univ-rennes1.fr

Directeur de l'ED

Laurent BECK - mail : laurent.beck@inserm.fr

Bon courage !